



**2011 DU 30** Objectifs poursuivis et modalités de concertation concernant les travaux d'investissement routier dans le cadre de l'aménagement du site de l'îlot Binet, 60 à 66, rue René Binet et 16 à 32, avenue de la porte de Montmartre (18e).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Le secteur Binet est situé au nord ouest du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en limite de la commune de Saint-Ouen. Il constitue, avec les autres portes du 18<sup>e</sup> arrondissement, l'un des sites prioritaires composant le Grand Projet de Renouvellement Urbain sur lesquels la Ville de Paris a décidé de renforcer son action dans le domaine de la politique de la Ville et d'engager un véritable processus de renouvellement urbain.

La délibération DU 04-006 / DPVI 04-001 du Conseil de Paris des 2 et 3 Février 2004 a approuvé le projet de territoire du GPRU porte Montmartre/ porte de Clignancourt. Celui-ci définit les actions les plus à même d'améliorer les conditions de vie des habitants et de pérenniser les changements du quartier et prévoit le principe d'une opération de renouvellement urbain sur le secteur Binet.

La délibération DU-05-212 du Conseil de Paris du 14 décembre 2005 a approuvé l'engagement de cette opération d'aménagement et a autorisé la signature d'un traité de concession avec Paris Habitat OPH pour sa mise en œuvre, conformément au programme approuvé. Cette convention a été signée le 8 février 2006. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a par ailleurs été signée le 15 mars 2007 entre la Ville de Paris et Paris Habitat pour permettre la réalisation de la bibliothèque et du centre d'animation.

Le site existant, de près de 2,7 hectares, est propriété foncière de la Ville de Paris et de Paris Habitat. La création d'une voirie de desserte, objet du présent projet de délibération, est nécessaire au désenclavement du site et à la desserte des équipements, des logements et des bureaux-activités.

Compte tenu du montant des travaux d'investissement routiers, supérieur à 1,9 M €, il vous est proposé d'approuver les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation concernant ce projet de voirie, préalablement à l'enquête publique qui suivra.

Le projet urbain a pour objectif la transformation du cadre de vie des habitants. Il prévoit la démolition de la tour Montmartre et la construction préalable à l'angle de la rue Binet d'un bâtiment destiné au relogement des habitants de la tour, ainsi qu'une meilleure intégration des équipements existants.

Le projet fixe également pour objectif le renforcement de la vie sociale et de l'animation du quartier grâce à la diversification des programmes : création de logements différenciés, développement de locaux d'activités permettant la création d'emplois et la mixité fonctionnelle, protection des zones habitables des nuisances phoniques du périphérique et programmation de nouveaux équipements et services.

Le schéma des orientations d'aménagement du PLU prend en compte le projet urbain dans la requalification et la mise en valeur des équipements publics existants, par la reconstitution de deux équipements d'action sociale enfance et santé, la reconstitution d'un équipement de culture et la reconstitution d'un équipement d'enseignement. Il est aussi prévu la reconstitution des ensembles de logements, d'aménager des espaces paysagers en faveur des circulations douces ainsi que de renforcer la continuité urbaine au delà du périphérique.

Le programme de construction se décompose en plusieurs phases de travaux.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, une bibliothèque provisoire, construite à proximité de la tour Montmartre a été ouverte cet été. Son installation a permis la démolition partielle du centre Binet, où était située l'ancienne bibliothèque. Par ailleurs, la nouvelle crèche Binet de 66 berceaux, projet de Beal et Blanckaert, située au pied de la barre Gérard de Nerval, côté Ouest de l'avenue de la porte de Montmartre, a été livrée fin novembre 2010. Elle accueille depuis le 3 janvier 2011, les enfants de l'ancienne crèche qui va pouvoir être démolie.

Le chantier conduit par l'Atelier Babin et Renaud pour le compte de Paris Habitat, débutera au printemps 2011, pour la réalisation de 84 logements dont 68 en compensation des démolitions prévues sur le secteur de GPRU porte de Montmartre porte de Clignancourt, la reconstitution et l'extension des équipements publics existants : bibliothèque, centre d'animation, centre social et halte-garderie.

La reconstruction de l'école maternelle et la restructuration lourde des deux écoles élémentaires, menées par la DPA sont prévues à partir de l'été 2012 pour une durée de 2 ans. Le maître d'œuvre, l'équipe d'architectes Defrain et Souquet, vient d'être désigné après concours.

Le deuxième programme de Paris Habitat comprend la réalisation d'une cinquantaine de logements sociaux familiaux dont 15 logements en compensation de la démolition de la tour Montmartre, la création d'une PMI départementale et d'un cabinet dentaire et sera mené à partir de 2012.

A la suite est prévu un programme de l'Association Foncière Logement, constitué d'une vingtaine de logements PLS, un immeuble de bureaux-activités et un petit équipement de proximité.

Toutes ces réalisations s'inscriront dans les objectifs du plan climat de Paris.

La rénovation des espaces publics se traduit par la création d'une voie qui répond aux objectifs suivants :

- désenclaver le cœur d'ilot qui est recomposé dans le cadre de l'opération et améliorer les conditions de son accessibilité par les pompiers.
- desservir, à l'intérieur du site, les différents programmes de construction décrits ci-dessus ainsi qu'un accès au square.

L'aménagement de voirie se composerait :

- de la création d'une voie principale, présentant un retournement en équerre, depuis le mail René Binet jusqu'à l'avenue de la porte de Montmartre, d'un gabarit de 12 à 16 m de large entre façades, avec une chaussée à sens unique, en circulation douce, voie 30. Elle est accessible aux pompiers.
- d'une placette donnant accès à l'école maternelle, aux deux écoles élémentaires et au square Binet.

Il est prévu que la voie soit agrémentée d'un alignement d'arbres et que les trottoirs aient des largeurs adaptées à leur fréquentation, entre deux et six mètres.

La voie présente une déclivité depuis la rue René Binet, avec une pente allant de 2,50 % à 1%, totalisant une différence de niveau de près de 3,50m. Le nivellement est compatible avec les contraintes PMR.

La Ville cède les terrains nécessaires de l'îlot Binet à Paris Habitat OPH qui, en tant qu'aménageur, réalise la voie et les réseaux divers, le coût de réalisation étant à la charge de la concession d'aménagement.

Les ouvrages de voirie et réseaux seront rétrocédés à la Ville et feront l'objet, en fin d'opération, d'une inscription dans le domaine public viaire de la Ville de Paris par arrêté municipal publié au Bulletin Municipal Officiel conformément à l'article L.162-5 du Code de la voirie routière.

En application de l'article L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme, la réalisation de cet investissement routier est précédé d'une procédure de concertation qui sera suivie d'une enquête publique au titre du code de l'environnement.

La concertation se déroulera de la manière suivante :

- la tenue d'une exposition en mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement d'une durée de quatre semaines, proposant à l'attention du public un registre lui permettant de consigner ses observations,
- l'organisation d'une réunion publique présidée par le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, associant les services municipaux et ouverte à toute personne ou association intéressée.

L'exposition et la réunion publique seront annoncées par voie de presse et d'affiches sur les lieux de l'opération.

A l'issue de cette concertation, un bilan vous sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris. Selon ce bilan, le dossier définitif du projet pourra vous être soumis. Je pourrais ensuite lancer l'enquête publique (dite Bouchardeau), au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

En conclusion, je vous propose d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant les travaux d'investissement routier dans le cadre de l'aménagement du site de l'îlot Binet, 60 à 66, rue René Binet et 16 à 32, avenue de la porte de Montmartre, Paris (18<sup>e</sup>).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris